



# BROCANTE DE BETHENIVILLE

Prévu le **DIMANCHE 21 juin 2026**

## Dossier d'inscription

### Déclarant

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : .....Localité : .....

Tél : .....Email : .....

N° Carte d'identité : .....

N° SIRET : .....

Société

### ENGAGEMENT

Le déclarant certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et s'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-9 du code du commerce.

Déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Nbre de m linéaire : .....

Dépôt du dossier complété & signé dans la boîte aux lettres de la mairie de Bétheniville, avant le 12/06/26, avec :

- La photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- Le chèque à l'ordre de *Bétheniville en fête*
- **règlement en espèce, merci de contacter l'association**
- Pour les professionnels, le Kbis

Date et signature (lu et approuvé) :

## REGLEMENT

Art 1 : Il n'est accepté aucune vente de nourriture, d'animaux, articles neufs, copie de cd, jeux gravés, armes, produits inflammables. Les objets sont sous la responsabilité des vendeurs. L'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de conformité et sécurité des biens. L'organisation se réserve le droit d'exclure l'exposant qui ne respectera pas les termes du contrat.

Art 2 : l'exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de son emplacement.

Art 3 : **Bétheniville en fête**, se réserve le droit d'annuler jusqu'à 48h avant la manifestation si les conditions météo annoncées sont défavorables. Dans ces circonstances, les règlements ne seront pas encaissés et/ou restitués.

Art 4 : **Bétheniville en fête**, association organisatrice, décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets et en cas de litiges d'un vendeur avec les agents des contributions, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

Art 5: L'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera le **dimanche 21 juin 2026 à partir de 6H.**

**Au-delà de 8h00**, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans aucun remboursement ne puisse être effectué.

Les vendeurs sont responsables du montage et de la sécurité de leurs installations sur la zone qu'ils occupent et doivent respecter ses limites et son emplacement.

Aucune table, siège, parasol n'est fourni par l'organisateur.

Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

Les exposants ne pourront ni remballer, ni accéder avec leur véhicule au stand avant 17h. L'emplacement devra être libéré propre et au plus tard le jour même à 19h.

Art 5 : La participation des particuliers est limitée à 2 vide-greniers par année.

#### Tarifs

Emplacement minimum de 3 mètres :

- 5€ les 3 mètres pour les habitants de Bétheniville
- 6€ les 3 mètres pour les extérieurs
- 20 € pour les professionnels

**DIMANCHE 21 juin 2026,  
De 8h à 18h**

**BETHENIVILLE  
BROC'EN FETE !**

SNACKFRITERIE  
ET  
BUVETTE SUR PLACE

**Inscription :**

- Retrait de dossier dans vos commerces
- Téléchargeable sur le site de la mairie
- Sur Facebook : bethenivilleenfete

**Informations et réservation :**

07 65 73 89 98

Bethenivilleenfete@gmail.com

